

PAR COURRIEL

Québec, 1er décembre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question écrite au feuillet de l'Assemblée nationale du 4 novembre dernier, par la députée de la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce, concernant les investissements en adaptation aux changements climatiques dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030).

Suivant la couverture par Radio-Canada [d'un document interne du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parcs](#) lié à la réorientation du financement vers des mesures en adaptation pour les citoyens lors de la prochaine révision du Plan de mise en œuvre (PMO) du PEV 2030, la députée de Notre-Dame-de-Grâce est préoccupée au regard des investissements en adaptation qui pourraient se substituer aux investissements visant l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

Le cadre financier du PMO du PEV 2030 est passé de 6,7 G\$ pour la période 2021-2026 à 10,1 G\$ pour la période 2025-2030. Les investissements du gouvernement pour la lutte contre les changements climatiques, tant en adaptation qu'en atténuation, ont donc vu une hausse importante dans les dernières années. L'élaboration du cadre financier du PMO du PEV 2030 découle chaque année d'un exercice de planification de l'utilisation judicieuse des sommes provenant du marché du carbone.

Le gouvernement doit s'assurer de prendre acte de l'impact que les changements climatiques ont déjà sur les citoyens et citoyennes dans le choix de ses investissements. Il reconnaît l'importance de mettre en œuvre des solutions d'adaptation préventives pour renforcer la résilience du Québec face aux effets des changements climatiques. Les mesures en matière d'adaptation et de prévention sont une composante essentielle du PEV 2030 afin d'évaluer et d'adapter les infrastructures et les milieux de vie des communautés locales aux différents aléas climatiques. Cela est d'autant plus important considérant que le Québec se réchauffe plus rapidement que la moyenne mondiale.

Le gouvernement entend maintenir ses efforts en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Une augmentation des investissements en adaptation ne signifie pas une diminution des efforts en atténuation des émissions, d'autant plus que bien des mesures peuvent viser les deux objectifs à la fois. Par exemple, réaménager le territoire en fonction des aléas climatiques peut aussi entraîner une diminution de l'usage de l'automobile.

Le gouvernement consolidera les acquis découlant des investissements majeurs réalisés jusqu'à présent pour ancrer le Québec dans une économie verte, décarbonée et résiliente. Ces acquis lui permettront d'atteindre des résultats probants visant la lutte contre les changements climatiques, soit l'adaptation de son territoire à la nouvelle réalité climatique et l'atténuation des changements climatiques par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



BERNARD DRAINVILLE